



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2022

N° 20

### Renouvellement de la labellisation du Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés

Membres composant le Conseil Municipal .....	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice .....	49	Nomenclature : 8.9
Membres présents .....	32	Numéro : 094-219400686-20221215- Imc134963-DE-1-1
Membres excusés et représentés .....	5	Date réception : 20 décembre 2022
Membres absents non représentés .....	12	
Pour .....	37	
Contre .....	0	
Abstention .....	0	
Ne prend pas part au vote .....	0	

Le 15 décembre 2022 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 32, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 9 décembre 2022.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

#### Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELEGROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICHERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Conseillers Municipaux.

#### Etaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Gilles CHERIER qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Frank PATTI, M. Claude SOUSSY qui a donné pouvoir à M. Aurélien PREVOT, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

#### Etaient absents non représentés :

Mme Peggy D'HAHIER, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS.

**N° 20**

**OBJET : Renouvellement de la labellisation du Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du 6 juillet 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés,

**VU** l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 5 décembre 2022,

### **CONSIDERANT QUE**

Le label « à rayonnement régional » a été accordé en 2007 avec renouvellement en 2016 au Conservatoire de Saint-Maur-des-Fossés, compte tenu de la grande qualité de l'enseignement qui y est dispensé et en considération de sa notoriété, l'établissement étant particulièrement compétitif en matière de préparation aux concours de l'enseignement supérieur.

La loi prévoit que le maintien de ce classement fait l'objet d'un nouvel examen suivant une périodicité de 7 ans,

Le projet d'établissement est en cours de rédaction et donnera lieu à approbation lors d'un prochain conseil municipal.

Un dossier complet de demande de classement sera adressé à l'établissement début janvier 2023 par la Direction régionale des affaires culturelles.

La Direction régionale des affaires culturelles, par un courriel du 21 novembre 2022, a averti la direction du CRR de la nécessité de débiter la procédure de renouvellement de la labellisation de l'établissement.

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

### **Après examen et délibéré :**

**Autorise** le Maire à faire une demande de renouvellement de classement du Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 15 décembre 2022, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

N° 20

**OBJET : Renouvellement de la labellisation du Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés**

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le  
Maire  
Compte tenu de la  
réception en Préfecture  
le 20 décembre 2022  
et de la publication  
électronique le 22  
décembre 2022  
Le Directeur Général des  
Services



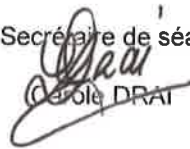
Frédéric ERZEN

LE MAIRE,



*Sylvain Berrios*  
Sylvain BERRIOS

Le Secrétaire de séance



Carole DRAI

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.





## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Le Maire

LS/SB

**Marc GUILLAUME**  
Préfet de la région Ile-de-France  
5 rue Leblanc  
75015 PARIS

Saint-Maur-des-Fossés, le 29 novembre 2022

**Objet** : Renouvellement de la labellisation du Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés

Monsieur le Préfet,

Le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Saint-Maur-des-Fossés est un établissement d'excellence qui contribue chaque année à la formation et à l'accompagnement de près de 1100 élèves dans trois domaines d'enseignement, tout en participant à l'éveil artistique d'un large public et à la richesse de la vie culturelle de la Ville.

Comme en disposent le Code de l'éducation et l'arrêté du ministère de la Culture en date du 9 août 2022, le classement du Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur a été attribué pour une durée de sept ans et arrivera à échéance à l'été 2023. Je souhaite donc par la présente vous demander de bien vouloir renouveler ce classement, indispensable au fonctionnement et au rayonnement culturel de l'établissement.

Depuis de nombreuses années, le CRR de Saint-Maur est pleinement intégré à la programmation culturelle de la Ville. Il occupe une place centrale dans son animation, en dialogue constant avec les autres acteurs locaux que sont l'EPIC en charge du théâtre et des cinémas, la médiathèque, la Maison des arts et de la culture et le tissu associatif culturel local.

Sous la houlette de son nouveau directeur, Monsieur Bruno MANTOVANI, le Conservatoire a amplifié ce renouvellement et a su s'adapter aux enjeux actuels des établissements de sa catégorie, tout en élargissant ses partenariats. Pour la première fois en 2021, un festival du Conservatoire a été mis en place et a rencontré un grand succès auprès d'un large public issu de tout le territoire. Ce festival « Scène et Jardin » a permis de projeter la musique et la danse hors des murs du Conservatoire pour investir les lieux les plus divers de la ville, les kiosques, les squares, les églises ou encore les bords de Marne.

L'orchestre du Conservatoire propose chaque année plusieurs concerts de grande valeur qui viennent rythmer la vie culturelle locale, au sein d'un auditorium de qualité. Il œuvre également au bénéfice de causes importantes, à l'instar du concert organisé récemment au profit d'une fondation œuvrant à la lutte contre les troubles du comportement alimentaire. Une attention particulière est également portée à l'éveil artistique et musical des plus jeunes, avec la mise en place de concerts destinés aux tout-petits pour la première fois lors de la saison artistique 2020/2021 et reconduits depuis. En outre, des masterclasses récurrentes sont désormais proposées et ouvertes au grand public, notamment autour du violon en présence de professeurs reconnus mondialement, ainsi qu'autour de l'histoire de la musique.

Hôtel de Ville

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

*Toute correspondance doit être adressée à*  
Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX

Un partenariat fort a aussi été mis en place en lien avec le quartier prioritaire des Rives de la Marne dont plusieurs élèves intègrent chaque année l'établissement et bénéficient d'un accompagnement spécifique ainsi que de la prise en charge par la Ville de leurs instruments et de leurs frais de scolarité. De plus, les élèves participant à l'harmonie municipale voient les frais de scolarité pris en charge chaque année par voie de convention en contrepartie de leur implication lors de plusieurs temps forts municipaux.

Parallèlement, le CRR de Saint-Maur développe des partenariats avec les autres établissements du territoire. Ce fût notamment le cas avec le projet « *Piano Orchestra* » ayant impliqué autour d'une thématique commune la Philharmonie de Paris et une dizaine de conservatoires du territoire Paris Est Marne&Bois. Deux projets similaires sont portés autour de l'alto et de la guitare.

Depuis le dernier renouvellement du classement du CRR, de nouveaux enseignements ont également été mis en place, ainsi qu'un cycle de préparation aux concours de l'enseignement supérieur afin d'accompagner les élèves par le biais d'examens blancs et de modules de gestion du stress. A l'issue de l'année scolaire 2021/2022, 36 élèves formés par le CRR de Saint-Maur ont ainsi intégré par concours les établissements d'enseignement supérieur les plus prestigieux en France et à l'international.

Afin de poursuivre et d'amplifier cette dynamique, la Ville a aussi réalisé des investissements importants. Le parc d'instruments mis à disposition des élèves est constamment entretenu et complété avec l'acquisition ces dernières années de nouveaux pianos, dont un Steinway de concert, le renouvellement des percussions, la rénovation de l'orgue ou l'acquisition d'instruments de musique ancienne. Par ailleurs une attention particulière est apportée à l'entretien du bâtiment. Celui-ci a récemment fait l'objet de travaux de sécurisation et de mise aux normes et un projet d'extension est également à l'étude.

La Ville entend poursuivre cet effort budgétaire dans les prochaines années afin d'accroître le rayonnement de cet établissement d'excellence au sein du territoire, tout en permettant au plus grand nombre de bénéficier d'un accès aux différentes disciplines artistiques qui y sont proposées. Parmi une grande variété de projets, le CRR de Saint-Maur est ainsi l'un des éléments moteurs d'un nouveau festival en cours de développement autour du thème du conte.

Un dossier complet vous sera prochainement adressé, accompagné du projet d'établissement du CRR ainsi que de la délibération qui sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. Mes services se tiennent également à votre disposition afin d'apporter tout renseignement complémentaire qui serait nécessaire à l'instruction de cette demande de renouvellement de classement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et de ma considération respectueuse.



Sylvain BERRIOS

Maire de Saint-Maur-des-Fossés

Copie :

- Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France